

Fiche de classement

Lettre au réseau LR-2020-046

Destinataires

Expédiée de Paris , le 29/07/2020

Mesdames et Messieurs les Directeurs et Directeurs Agents
comptables des CAF
Centres de Ressources

Domaine(s) : PRESTATIONS LEGALES

Information

Objet

Campagne Ars 2020 - Majoration exceptionnelle

Résumé

L'allocation de rentrée scolaire (ARS) est une aide financière versée sous conditions de ressources, visant à aider les familles avec enfants scolarisés de 6 à 18 ans (20 ans pour Mayotte) à assumer le coût de la rentrée scolaire. Afin de soutenir davantage les familles les plus fragilisées économiquement, une majoration exceptionnelle des montants de l'Ars via une revalorisation de 24,26 points de pourcentage des taux de base mensuelle des allocations familiales (bmaf) pour la rentrée scolaire 2020 engendrant une augmentation dépassant légèrement 100 €. Chaque famille bénéficiera des montants de l'ARS 2020 revalorisée, que ce soit de l'ARS à taux plein ou de l'ARS différentielle.

Application :

Métropole et DOM

Mots-Clefs

ARS, REVALORISATION

Textes de référence

Emetteur

Direction des politiques familiales et sociales
Pôle famille jeunesse et parentalité
Lucie HOURCADE Tél. : 01.80.05.55.15

Le Directeur général délégué,
chargé des politiques familiales
et sociales

La Directrice générale déléguée
chargée de la direction du
réseau

Direction du réseau

Directrice du département appui à la relation de service et aux métiers
Cecile CHAUDIER Tél. : 0145 65 67 25

Frederic MARINACCE

Agnes BASSO-FATTORI

Signée par Frederic MARINACCE le 29/07/2020 15:37:55

Signée par Agnes BASSO-FATTORI le 29/07/2020 16:37:27

Corps de la lettre au réseau



Lr Ars 2020.docx

Pièces jointes

Envoi

Mise à jour @Doc